

SÉANCE DU LUNDI 08 FÉVRIER 2021

République Française
Liberté - Egalité - Fraternité

Département de l'Hérault
Arrondissement de Béziers

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Bureau : 27
En exercice : 26
Ayant pris part à la délibération : 21
- Présents : 21
- Pouvoirs : 0

Date de convocation :

Mardi 02 Février 2021

Affichage effectué le :

16 février 2021

Mise en ligne le :

16 février 2021

OBJET :

**Marché n°17113 : élaboration
des schémas directeurs
d'alimentation en eau potable,
d'assainissement des eaux usées
et de gestion des eaux pluviales
du territoire de la CAHM
approbation de l'avenant
complémentaire avec le
Cabinet MERLIN**

N° 003475

Question N°10 à l'O.J.

Rubrique dématérialisation : 1.1 Marchés
publics

Pièce(s) annexe(s) réglementaire(s) :
Avenant complémentaire

L'an deux mille vingt et un et le lundi huit février à dix-sept heures trente.
Le Bureau communautaire décisionnel d'Agglomération Hérault Méditerranée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, à **BESSAN** sous la présidence de **M. Gilles D'ETTORE**,

Présents :

ADISSAN : M. Patrick LARIO. **AGDE** : M. Gilles D'ETTORE, Mme Véronique REY, Mme Françoise MEMBRILLA, M. Thierry DOMINGUEZ, M. Sébastien FREY. **AUMES** : M. Michel GUTTON. **BESSAN** : M. Stéphane PEPIN-BONET. **CASTELNAU DE GUERS** : M. Didier MICHEL. **CAUX** : M. Jean-Charles DESPLAN. **CAZOULS D'HÉRAULT** : M. Henry SANCHEZ. **FLORENSAC** : M. Vincent GAUDY. **LÉZIGNAN LA CÈBE** : M. Rémi BOUYALA. **NIZAS** : M. Daniel RENAUD. **PÉZENAS** : M. Armand RIVIERE, Mme Danièle AZEMAR. **POMÉROLS** : M. Laurent DURBAN. **SAIN'T THIBERY** : M. Jean AUGÉ. **SAIN'T PONS DE MAUCHIENS** : Mme Christine PRADEL. **TOURBES** : Mme Véronique CORBIERE. **VIAS** : M. Bernard SAUCEROTTE.

Absents Excusés :

AGDE : M. François PEREA. **NÉZIGNAN L'ÉVÈQUE** : M. Edgar SICARD. **VIAS** : M. Jordan DARTIER.

Absents :

MONTAGNAC : Yann LLOPIS. **PORTIRAGNES** : Mme Gwendoline CHAUDOIR.

Secrétaire de Séance : M. Stéphane PEPIN-BONET.

Rapporteur : M. Thierry DOMINGUEZ

RECU EN PREFECTURE

Le 15 février 2021

VIA DOTELEC - FAST Actes

034-243400819-20210208-D003475I0-DE

Monsieur le Vice-Président délégué aux équipements aquatiques, la politique sportive et la commande publique rappelle qu'un marché relatif à l'élaboration des schémas directeurs d'alimentation en eau potable, d'assainissement des eaux usées et de gestion des eaux pluviales du territoire de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée a été attribué en date du 20 février 2018 au Cabinet MERLIN pour un montant de 727 203,12 € HT.

Les missions consistaient dans un premier temps à créer et à mettre à jour la cartographie et la base de données des trois systèmes et dans un second temps de procéder à l'intégration dans le Système d'Information Géographique de la CAHM. Pour ce qui concerne la commune de Saint Pons de Mauchiens, la construction d'un modèle avec le calage a été rendu nécessaire pour obtenir une connaissance homogène du territoire. De plus la réalisation des zonages s'est avérée indispensable afin de donner aux communes des annexes sanitaires compatibles avec les documents d'urbanisme (PLU/carte communale).

Monsieur le Rapporteur indique que dans le cadre de la prise de compétences Défense extérieure contre l'incendie (DECI), il convient d'en élaborer le schéma intercommunal de la DECI pour identifier la capacité du réseau ainsi que les zones qui pourront être desservies dans le futur conformément à la nouvelle réglementation.

Enfin la viabilisation du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux) fait partie des recommandations de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et s'inscrit dans le plan National Santé Environnement. L'Agence Régionale de la Santé, organisme de tutelle suit l'élaboration de ces documents qui ont pour but ultime d'améliorer la qualité de l'eau aux usagers.

Monsieur le Rapporteur expose que dans le cadre de l'étude portant sur l'établissement des schémas directeurs sur l'ensemble de la CAHM ces missions non prévues au chiffrage initial doivent être réalisées pour le bon déroulement de l'étude et dans l'optique d'être en conformité avec les nouvelles réglementations.

Il est donc proposé aux membres du Bureau de passer avec ledit cabinet un avenant complémentaire de 231 625,00 € HT portant ainsi le marché à la somme de 958 828,12 € HT.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Où l'exposé de son Vice-Président,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 26 novembre 2020,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE PASSER** un avenant complémentaire avec le Cabinet MERLIN pour un montant de 231 625,00 € HT ;
- **D'AUTORISER** monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces se rapportant à cette affaire ;
- **DE PRÉLEVER** les dépenses correspondantes sur le Budget principal de la CAHM.

Fait et délibéré à BESSAN les jour, mois et an susdits

*Le Président
Gilles D'ETTORE*

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois francs, à compter de sa publication.

#signature#